

Procès-verbal de la séance du 02 novembre 2022 - 19 h 00

L'an deux mil vingt-deux, le deux novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 24 octobre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick ORTH, Maire.

Etaient présents : Mmes Mrs BRANGER Michaël - SAUVIAT Patrick (adjoints) - BELZACKI Catherine - DESNOS Gérard - WONG Sylvette - GEVRIL Didier - BORDEZ Sophie

Absents excusés : Mme Mrs ETIENNE Corinne (pouvoir à Patrick ORTH) - FONTAINE Dominique - PETIT Christian (pouvoir à Michaël BRANGER)

Mme BELZACKI Catherine a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2022
- Travaux de la mairie et du logement :
 - o Retour d'analyse des offres
 - o Autorisation de signature du marché de travaux relatif à la rénovation de la mairie et du logement
 - o Financement des travaux
- Devis pour aménagement du jardin du Souvenir
- Convention avec le centre de gestion pour la médecine préventive
- Affaires diverses

Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2022.

2022-22 - Autorisation de signature du marché relatif aux travaux de la mairie et du logement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu le rapport d'analyse des offres réalisé par le maître d'œuvre, SARL LAMBDA – M. Sidoli,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le quorum ayant été atteint,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 9 voix pour et 1 abstention (M. Desnos) :

- **PREND CONNAISSANCE** du rapport d'analyse des offres réalisé par le maître d'œuvre SARL LAMBDA ;
- **VALIDE** l'attribution des neuf lots du marché de travaux de la mairie et du logement aux entreprises suivantes :

Lots	Candidat	Montant € HT		Total HT	Montant € TTC
		Offre de base	option HT		
1 - Démolition - gros œuvre	SARL LEGOUT	55 964.06 €		55 964.06 €	64 316.03 €
2 – Couverture	DANCHOT SAS	2 685.00 €		2 685.00 €	2 832.68 €
3 - Menuiseries extérieures	SARL BETHOUL	41 000.00 €		41 000.00 €	43 318.38 €
4 - Isolation - plâtrerie	SARL AMG	29 439.25 €	986.00 €	30 425.25 €	32 953.27 €
5 - Electricité - ventilation	LTM	23 128.93 €		23 128.93 €	25 425.70 €
6 -Plomberie - sanitaires	LTM	3 492.00 €		3 492.00 €	3 841.20 €
7 - Chauffage – eau chaude sanitaire	LTM	28 510.65 €		28 510.65 €	30 078.74 €
8 - Carrelage - faïence	DANCHOT SAS	13 499.60 €		13 499.60 €	15 545.26 €
9 - Peinture	LEPAGE FABRICE	14 654.54 €		14 654.54 €	16 916.53 €
Total		212 374.03 €	986.00 €	213 360.03	235 227.79 €

- **DECIDE** de retenir l'option pour le lot 4 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les neuf lots, option comprise, du marché de travaux de la mairie et du logement avec les entreprises citées ci-dessus;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'estimatif proposé par le maitre d'œuvre s'élevait à 207 670 € HT (différence de 5 690.03 €, ce qui est correct par rapport à la hausse des matériaux connue actuellement).

Certains travaux pourront être revus à la baisse : une seule pompe à chaleur au lieu de deux, à voir avec l'entreprise – conservation du ballon d'eau chaude actuel de la mairie.

La mise en place du triphasé est évoquée : à voir avec le maitre d'œuvre et les entreprises.

L'entreprise de gros œuvre est à prévenir rapidement pour l'installation du bâtiment modulaire.

Le coût total est ainsi estimé :

	HT	TTC
Travaux	213 360.03 €	235 227.79 €
Maitrise d'œuvre	14 950.00 €	17 940.00 €
Location Algeco	24 056.96 €	28 868.35 €
Contrôle technique	3 325.00 €	3 990.00 €
SPS	2 743.00 €	3 291.60 €
Etude énergie	2 150.00 €	2 580.00 €
Etude structure	5 125.00 €	6 150.00 €
Diagnostic amiante/plomb	460.00 €	552.00 €
Annonce + site	1 047.10 €	1 256.52 €
TOTAL	267 217.09 €	299 856.26 €

Rappel des subventions attribuées :

DETR : 65 703 €

Département : 40 750 €

CEE : 3 174 €

PETR (Région) : en cours

Financement des travaux

Des simulations de prêts ont été reçues de la part de banques :

- Caisse d'Épargne :
 - o Long terme – 100 000 € - taux 3.09 % - 20 ans – échéances annuelles de 6 777.62 € - remboursement total : 135 552.40 €
- Crédit Agricole :
 - o Long terme – 100 000 € - taux TEG 3.20 € - 20 ans – échéances trimestrielles de 1 695.68 € - remboursement total : 135 654.28 €
 - o Long terme – 100 000 € - taux TEG 3.22 € - 15 ans – échéances trimestrielles de 2 106.54 € - remboursement total : 126 392.69 €
 - o Court terme – 100 000 € - taux TEG 3.02 € - sur 1 an – offre valable jusqu'au 5 décembre – versement possible en plusieurs fois au fil des travaux, 1^{er} déblocage à faire avant le 5 mars 2023, remboursement total à effectuer dans un délai d'un an à partir du premier déblocage.

Les emprunts en cours sont les suivants :

- Caisse d'Épargne – 42 390 € empruntés en 2003 – fin en 2023 – remboursement trimestriel du capital de 529.87 € (+ intérêts 2022 : 139.04 €)
- Crédit Agricole – travaux de l'église - 180 000 € empruntés en 2006 – fin en 2035 – remboursement trimestriel du capital de 1 500 € (+ intérêts 2022 : 2 983.88 €)

Faut-il tout autofinancer, tout emprunter, ou emprunter en partie ?

Les subventions sont versées en fin de travaux (acomptes possibles), la TVA est à avancer et récupérée en année N+2. Il est important de préserver les réserves financières de la commune, de prévoir des diminutions potentielles des dotations, des subventions, des augmentations des frais scolaires, prévoir des frais pour la reprise des lotissements du Bois des Hayets, en projet, travaux de voirie...

Les montants des simulations sont retenus pour demander des offres de prêts à ces deux banques pour décision lors de la prochaine réunion.

Devis pour aménagement du jardin du Souvenir

Le devis est en cours d'actualisation, non reçu à ce jour. La buse proposée est de 60 cm de haut, et 1m de diamètre. Elle serait placée en bordure du carré existant pour permettre un accès facile, et entourée d'un granit. Il faudrait prévoir un pupitre ou une plaque murale pour la mise en place des noms. M. Petit demande qu'un autre devis soit demandé.

Avant toute intervention, la famille de la personne dont les cendres ont été dispersées devra être contactée.

2022-23 – Renouvellement de la convention avec le centre de gestion pour la médecine préventive

Par délibération n° 2020-05 en date du 08 janvier 2020, la mairie de Foucherolles a passé convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret pour adhérer à son service de médecine préventive. La présente convention vient à terme au 31 décembre 2022. Aussi, il est proposé aux membres du conseil municipal de renouveler l'adhésion à ce service et d'autoriser M. le Maire à signer la convention et les avenants s'y afférant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention et tout document s'y afférant, pour renouveler l'adhésion à son service de médecine préventive, à compter du 1^{er} janvier 2023.

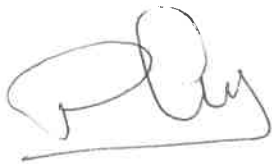
Affaires diverses

M. Branger fait part d'une question de M. Petit : quand auront lieu les travaux du mur du cimetière ? M. Guérin souhaitait commencer le 31 octobre. En raison de la Toussaint, il lui a été demandé de décaler sa date. Maintenant sur un autre chantier, nous attendons son intervention prochaine.

Concernant le portail du cimetière, celui-ci est commandé et en attente.

La séance est levée à 21h05.

Le Maire, Patrick ORTH



La secrétaire, Catherine BELZACKI

